



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

Accusé de réception en préfecture
001-210103719-20250701-2025-35-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-35

Date de convocation : 26 juin 2025

Date d'affichage : 26 juin 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

Pouvoirs : 1

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 1^{er} juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Dominique PETRONE, Mourad RAHMANI, Anne-Hélène MATHIEU, Eric MERLINO, Dominique THONIEL, Martial FAILLET, Sylvie PEGOURIE

Absents/Excusés : Christophe COLOMB, Xavier LANTHEAUME, Elisabeth MAQUET, Bélanda OUILLON.

Pouvoirs : Romain AIMAR à Mourad RAHMANI.

Secrétaire de séance : Eric MERLINO.

Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la gestion de la cantine se fait par le logiciel ROPACH de la société RPC pour les familles.

De nouveaux paramètres doivent être pris en compte dans la relation aux citoyens compte-tenu notamment des nombreux services présents sur l'ensemble du territoire : crèches, centres de loisirs, piscines, musées, salles de spectacles, écoles de musiques, etc.

En outre, les administrés ont un niveau d'exigence croissant et ils attendent de la part des collectivités une réactivité forte et un accès aisé à l'ensemble des services, quel que soit l'heure, le jour ou le lieu où ils se trouvent permettant un gain de temps et de déplacement.

Il y a donc un double enjeu : territorial et sociétal. Le déploiement de nouveaux services s'appuyant sur les nouvelles technologies est donc indispensable, tant en termes de qualité du service rendu aux citoyens que de réduction des coûts de fonctionnement des services publics.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre de ses compétences a souhaité déployer un outil unique de commercialisation, des prestations et services afin de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers.

La plateforme, en ligne, permettra donc de disposer d'une offre d'achat globale multi-sectorielle.

Ce dispositif s'appuie sur un site de ventes sur internet auquel est adossé une régie spécifique.

Lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2025, le conseil a accepté l'adhésion à la plateforme citoyenne pour mettre en place le nouveau système de réservation pour la cantine de Saint-Marcel.

Il convient désormais, lors de cette séance de délibérer pour accepter le nouveau règlement de la cantine scolaire prenant en compte l'adhésion à cette plateforme citoyenne.

Ouï cet exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ACCEPTE le nouveau règlement de la cantine scolaire de Saint-Marcel qui sera mis en place le 1^{er} septembre 2025.

Le Maire, Dominique PETRONE

